



**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 29 AVRIL 2010**

SEANCE DU : 29 AVRIL 2010

Compte-rendu affiché le : 3 MAI 2010

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 AVRIL 2010

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 29

PRESIDENT : Pascal MONTÉCOT, Maire

SECRETAIRE : Raphaël CONSTANT

Membres présents à la séance : Pascal MONTÉCOT, Sylvain BEAUME, Françoise FERNANDEZ, Jacky SZULE, Marie-Paule PELLETIER, Eric CONDÉ, Ingrid PAPA, Aline SUCETTI, Didier GAULON, Guy DEGLIN, Jean-Luc BORAUD, Frédérique AUBERT, Nelly LAURENT-FOURNIER, Hadjira FERRO (à compter du point n° 2), Bernard CONAND, Carole BARDARO, Raphaël CONSTANT, David COLTELLI (à compter du point n° 2), Jean-Pierre GABAS, Noël CHAVE, Armand GIRAUD, Françoise CASTELAS, Céline NIEMIEC, Max GONZALEZ, Annie POTTIEZ, René DELENCLOS, Stéphanie GOUIRAND

Membres absents ayant donné pouvoir :

- Katia GRAS à Eric CONDÉ
- Corinne SERY à Jacky SZULE

Absents : Hadjira FERRO (pour le point n° 1), David COLTELLI (pour le point n° 1)

**1 – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DES DÉLIBÉRATIONS PRISES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL
LORS DE SA SÉANCE DU 23 MARS 2010**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré

Par 20 voix pour et 7 abstentions :

- approuve le compte-rendu des délibérations du Conseil Municipal du 23 MARS 2010.

Hôtel de ville de Pélissanne - BP 7 - Parc Roux de Brignoles - 13330 Pélissanne

Tél : 04 90 55 11 52



Fax : 04 90 55 00 85

Site Internet : www.ville-pelissanne.fr - Email : mairie@ville-pelissanne.fr

2 - TRAVAUX DE PROXIMITÉ 2010 – DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GÉNÉRAL DES BOUCHES-DU-RHÔNE

Le Département peut allouer aux communes une aide au titre des travaux de proximité. Sont considérés comme tels les travaux d'investissement sous maîtrise d'ouvrage communale, mandatés à la section d'investissement, tels que :

- Equipements sportifs autres que les gymnases (piste de skate, mur d'escalade, aménagement de terrains...),
- Aménagement du paysage urbain et de tout espace public de la commune,
- Aménagement de voies et de réseaux,
- Travaux divers sur les bâtiments communaux (mairie, écoles, structures de la petite enfance...),
- Les démolitions préalables à de futurs travaux,
- Travaux nécessaires à l'amélioration de l'environnement et du cadre de vie.

Toute opération est limitée à une seule tranche par année, quel que soit le type de travaux.

Le taux de la subvention est de 80 % sur le coût HT des travaux plafonnés à 75 000 € HT par projet.

Le conseil municipal souhaite obtenir des subventions pour les projets suivants :

1. Travaux de réfection des chaussées communales

La commune souhaite renouveler la demande de subvention sollicitée l'année dernière pour la réfection des chaussées communales.

Les rues du centre ancien ont récemment fait l'objet de travaux de changement des réseaux par les concessionnaires et ont contribué à accentuer l'état de dégradation dans lequel elles se trouvaient. La reprise des bandes de roulement permettra d'une part la mise en sécurité des usagers (voitures, cyclomoteurs et vélos) et permettra d'autre part de diminuer les nuisances liées au bruit de la circulation des véhicules motorisés.

Il est donc proposé d'approuver la réfection des bandes de roulement d'une partie de la rue Garibaldi, d'une partie de la rue de République (située à l'ouest à partir du boulevard Gambetta) et de la rue Georges Clemenceau pour un montant estimatif de 99 330 € HT comprenant le rabotage du support, la mise à niveau des ouvrages, la couche d'accrochage, la couche d'enrobé et le remplacement éventuel d'ouvrages en fonte, préfabriqués ou maçonnés.

2. Travaux d'aménagement de l'avenue du Souvenir Français

L'avenue du Souvenir Français constitue un axe important de liaison entre le centre de la commune et le nord-est. Elle est, de plus, régulièrement empruntée par les personnes se rendant au groupe scolaire Frédéric Mistral, soit en voiture, soit en vélo.

Néanmoins cette avenue, ancienne voie ferrée, ne possède pas de trottoirs, les bas-côtés ne sont pas sécurisés et les places de stationnement non matérialisées. L'éclairage public est également sous dimensionné au regard de sa fréquentation. Enfin, le croisement avec le chemin des cigales doit être corrigé car celui-ci présente une certaine dangerosité lorsque les véhicules stationnent dans l'îlot central.

Il est donc proposé d'envisager l'aménagement de cet axe et de ce croisement afin de permettre une mise en sécurité des piétons et des véhicules.

La bande de roulement étant dans un état correct, seuls les bas-côtés et le croisement seront traités. La contrainte du passage du canal sera également prise en considération.

Le montant des travaux est estimé à environ 150 000 € HT.

3. Travaux de création de places de stationnement à proximité du futur espace sénior

La construction du futur espace sénior nécessite de prévoir l'aménagement de places de stationnement à proximité immédiate afin de compléter le nombre de places prévues à l'intérieur même de la future parcelle.

L'opération consiste donc à aménager les 80 mètres du bas-côté situé en partie sud, depuis le croisement du chemin du Matheron, jusqu'au croisement du chemin des cigales, ce qui permettrait de créer environ 30 places de stationnement. L'éclairage public sera également installé.

Le montant des travaux est estimé à environ 90 000 € HT.

4. Travaux de rénovation du musée

Le musée doit faire l'objet de travaux de rénovation afin de répondre aux exigences prescrites par la commission de sécurité.

Outre la reprise de la toiture, déjà demandée l'année dernière, il doit être prévu une reprise des faux plafonds. Par ailleurs l'électricité étant vétuste, il devra être procédé à sa mise aux normes, avec l'installation d'un éclairage de sécurité, ce qui représente un coût non négligeable. Les systèmes d'alarme incendie devront être installés et les murs devront être repris car les lambris installés ne sont pas aux normes M1. Certaines fenêtres doivent également être changées pour améliorer l'isolation du bâtiment lors des périodes de chauffe. Enfin des travaux de propreté (peinture, petite maçonnerie) seront réalisés afin de garantir un accueil du public de qualité.

Le montant des travaux est estimé à environ 75 000 € HT.

5. Travaux d'amélioration des groupes scolaires

La commune a entrepris un important programme de rénovation pluriannuel visant à améliorer les conditions d'accueil et de travail des enfants dans les groupes scolaires de la commune. C'est ainsi qu'environ 140 000 € ont été engagés l'année dernière pour les différents bâtiments.

Au titre de l'année 2010 la commune entend poursuivre cet engagement et envisage la réalisation de travaux de :

- Reprises des peintures murales
- Changement de fenêtres en vue de l'amélioration de l'isolation thermique et phonique
- De changement des sanitaires vétustes
- Rénovation des toitures défectueuses

Ces interventions auront lieu dans les groupes scolaires des Enjouvènes, Mistral et Plan de Clavel.

L'ensemble des travaux est estimé à 100 000 HT.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur Monsieur S. BEAUME,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré

À l'unanimité :

- approuve les demandes de subvention décrites ci-dessus ;
- sollicite du Conseil Général des Bouches-du-Rhône au titre des travaux de proximité 2010, une subvention égale à 80% du montant hors taxe des travaux (plafonnés à 75 000 € HT par projet) pour chacun des cinq dossiers présentés ci-dessus.

3 - ACQUISITION D'UN TERRAIN EN VUE DE LA REALISATION D'UNE ZONE D'ACTIVITE ARTISANALE – AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE – DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL DES BOUCHES DU RHONE

La commune a depuis de nombreuses années prévu la réalisation d'une zone d'activité complémentaire à la zone des Vigneroles, devenue insuffisante et inadaptée au regard du nombre de demandes d'installation de nouveaux artisans.

De plus le Plan Local d'Urbanisme, en cours d'élaboration, met en évidence la nécessité de délocaliser certaines activités, situées actuellement en centre ville, afin d'améliorer la qualité de vie des riverains vivant à proximité. Cette délocalisation ne pourra se faire qu'en proposant un nouveau site adapté aux contraintes de ces activités.

Enfin, les élus du conseil municipal souhaitent résolument favoriser la création d'emplois qui font particulièrement défaut sur le territoire de la commune, comme cela a été mis en évidence dans le Schéma de COhérence Territoriale (SCOT) élaboré par l'Agglopolo Provence.

Cette nouvelle zone d'activité permettrait ainsi de répondre à cette double problématique de délocalisation et de création d'emplois.

La précédente équipe municipale avait ainsi envisagé la création de cette zone au lieu dit « Cambe de Fède » sur une surface approximative de 6 hectares. Simplement, le Plan de Prévention des Risques d'Inondations, approuvé en 2002, soumet les constructions et la réalisation d'infrastructures à de lourdes contraintes techniques,

synonymes d'investissements conséquents. Le bilan prévisionnel de la zone d'activité ne pourrait alors être équilibré et garantir la viabilité économique du projet.

De plus les services de l'Etat (Direction Départementale des Territoires et de la Mer) ne sont pas favorables à la localisation d'une zone d'activité en partie sud de la commune ; l'élaboration du PLU a également permis de mettre en évidence la volonté forte des élus de protéger le secteur situé au sud de la déviation comme secteur à enjeu agricole majeur.

Pour toutes ces raisons la commune a recherché un site permettant de s'affranchir de la contrainte du PPRI d'une part, et de garantir la viabilité économique du projet lors de sa phase de conception et de commercialisation d'autre part.

Or les terrains répondants à ces objectifs, hors zone du PPRI, sont quasiment inexistantes sur notre territoire. Seul le terrain situé à proximité du cimetière du Haut Taulet pourrait garantir la réussite de l'installation d'une zone d'activité. Ce terrain, relativement plat, situé à proximité d'un axe circulant est, de plus, désormais desservi par les réseaux puisque la création de la future caserne des pompiers a nécessité l'amenée des réseaux d'eau potable et d'eaux usées par l'Agglopolo Provence.

Une étude de faisabilité a ainsi démontré que ce secteur était aujourd'hui le plus approprié pour accueillir cette future zone.

Les représentants de la chambre d'agriculture qui ont été associés à ce projet n'ont pas émis d'avis défavorable, considérant les engagements de la commune en faveur de la protection des zones agricoles du territoire.

Il est donc envisagé de se porter acquéreur du terrain mitoyen à celui de la future caserne, d'une superficie de 57 825 m², quasiment équivalent en surface à la zone prévue pour Cambe de Fède.

Les propriétaires du terrain ont été contactés et, après de longues négociations, ces derniers proposent un prix d'acquisition de 7 € le m², qui reste convenable au regard de l'enjeu de ce projet et qui garantit la viabilité économique du projet.

Le montant total de l'acquisition est donc de 404 775 € pour une surface de 57 825 m². Les services de France Domaine dans leur avis du 31 mars 2010 ont estimé le montant de ce terrain à 405 000 € HT.

La commune sollicite en outre l'aide du Conseil Général des Bouches-du-Rhône dans le cadre de sa politique d'aide aux communes en matière d'acquisition foncière suivant le plan de financement exposé ci-après :

Conseil Général des Bouches-du-Rhône - Subvention	60 %	242 865 €
Commune de Pélissanne – Autofinancement	40 %	161 910 €

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur Monsieur P. MONTÉCOT,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré

À l'unanimité :

- approuve le projet d'acquisition d'un terrain d'une surface de 57 825m² à détacher des parcelles AT 491, AT 493, AT 134 et AT 73 pour un montant de 404 775 € ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à la division et à l'acquisition ;
- sollicite l'aide du Conseil Général des Bouches-du-Rhône pour cette acquisition suivant le plan de financement exposé ci-dessus ;
- autorise à la suite de ces opérations préalables Monsieur le Maire à créer un budget annexe « Zone d'activité » de type M14, spécialement dédié à cette opération.

4 - BUDGET 2010 - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA RÉSERVE PARLEMENTAIRE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Les travaux d'isolation engagés l'année dernière sur le bâtiment de l'Hôtel de Ville ont permis d'améliorer les conditions de travail des agents d'une part, et permettront d'autre part de générer des économies importantes d'énergie.

Ainsi et toujours dans un souci d'amélioration des conditions d'accueil du public et de travail des agents, les élus souhaitent maintenant installer un système de climatisation réversible au premier et deuxième étage.

La salle des mariages en sera également équipée, ce qui facilitera la tenue des diverses cérémonies et conseils municipaux.

La totalité de l'installation est estimée à ce jour à 24 000,00 € HT :

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur Madame I. PAPA,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré

À l'unanimité :

- approuve l'opération ;
- sollicite une aide financière au titre de la réserve parlementaire de l'Assemblée Nationale ;
- arrête les modalités de financement hors taxes comme suit :

DEPENSES (HT)		RECETTES (HT)	
Climatisation réversible	24 000,00 €	Réserve Parlementaire de l'Assemblée Nationale (42 %)	10 000,00€
		Ville de Pélissanne (58 %)	14 000,00€
TOTAL	24 000,00 €	TOTAL	24 000,00€

5 - FORET COMMUNALE : APPROBATION DU PLAN DE TRAVAUX PATRIMONIAUX D'AMELIORATION ET DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL POUR LES TRAVAUX 2010

Le programme pluriannuel de gestion et de mise en valeur de la forêt communale a été réalisé pendant les années 2000 à 2009 sur le « Vallon Long » notamment. Celui-ci comprenait la réalisation de travaux patrimoniaux visant à améliorer les écosystèmes par le débroussaillage alvéolaire des massifs arbustifs. Ce programme est désormais terminé et la commune se rapprochera cette année de l'Office National des Forêts pour tirer le bilan de 10 ans de travaux et envisager un nouveau programme pluriannuel.

En ce qui concerne l'année 2010, la commune souhaite organiser deux opérations :

1. Un reboisement scolaire au lieu dit « Les Aspres ».

L'opération consistera pour les enfants à planter des arbres de différentes essences sous la direction des techniciens de l'ONF.

Cette opération a été évaluée par l'ONF à :

Interventions	U	Qté	P U	Montant HT
Préparation du terrain	ha	1		1 420,00
Fourniture de plants et matériel divers	u	400		770,00
Encadrement technique sur site				955,00
Arrosage				3 200,00
Total HT				6 345,00

2. Des travaux de débroussaillage et d'éclaircie afin de prévenir certains boisements du risque d'incendie

Cette opération est évaluée par la direction des services techniques à :

Interventions	U	Qté	P U	Montant HT
Débroussaillage, élagage et broyage	ha	5	1 300	6 500,00
Total HT				6 500,00

Le financement de tous ces travaux se fera en sollicitant le Conseil Général sur la base de 50 % des 12 845 € HT. Ce qui permet d'envisager le plan de financement ci-dessous :

Part de la commune (hors T.V.A) : 6 422,50 €

Part du Conseil Général (hors T.V.A) : 6 422,50 €

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur Madame N. LAURENT-FOURNIER,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré

À l'unanimité :

- adopte le programme 2010 d'amélioration de la forêt communale pour un montant TTC de 15 362,62 €,
- sollicite une subvention départementale correspondant à 50 % du montant hors taxe, soit 6 422,50 €,
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document et acte relatif à ce projet,
- et dit que les dépenses seront imputées au budget 2010 chapitre 011, article 61524 et chapitre 23, article 2315.

6 - TRAVAUX D'INTEGRATION DES OUVRAGES DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ENERGIE ELECTRIQUE DANS L'ENVIRONNEMENT – CONVENTION DE FINANCEMENT DE TRAVAUX

Par délibération en date du 15 décembre 2009 le Conseil Municipal a approuvé l'avant projet définitif des travaux de réaménagement du Parc Roux de Brignoles figurant dans les opérations proposées dans le cadre du CDDA 2009-2011, signé avec le Conseil Général des Bouches du Rhône.

Dans le cadre de ces travaux, qui ont débuté en mars 2010, il est convenu de demander au SMED13 la mise en discrétion des réseaux d'énergie électrique afin d'améliorer l'esthétique du site.

En effet, les travaux de mise en discrétion des ouvrages de distribution publique d'énergie électrique sont confiés au SMED 13, à qui la maîtrise d'ouvrage a été déléguée par le conseil municipal lors de la séance du 24 octobre 2005.

Le SMED 13 estime le montant de l'opération à 31 644 € HT comprenant le génie civil, les travaux de câblage et de raccordement, les études et la coordination SPS ainsi que la maîtrise d'œuvre.

Le plan de financement de cette opération se présente donc de la manière suivante :

ErDF	12 658 € HT
Commune de Pélissanne	18 986 € HT

Afin de solliciter l'intervention du SMED il est nécessaire de signer une convention de financement de travaux.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur Monsieur R. DELENCLOS,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré

À l'unanimité :

- approuve l'opération de mise en discrétion du réseau électrique de la place Roux de Brignoles ;

- autorise Monsieur le Maire à signer au nom et pour le compte de la commune, la convention de financement de travaux consistant en l'intégration des ouvrages de distribution publique d'énergie électrique dans l'environnement dans le cadre des travaux du Parc Roux de Brignoles.

7 - MEDIATHÈQUE MUNICIPALE – DEMANDE DE SUBVENTION POUR SA PARTICIPATION A LA MANIFESTATION INTERCOMMUNALE LIRE ENSEMBLE

Lors de sa séance du 28 janvier 2010, le conseil municipal a approuvé la participation de la médiathèque à la manifestation intercommunale « Lire Ensemble » se déroulant du 16 au 30 avril 2010. Chaque commune participante est invitée à construire sa propre programmation en lien avec le thème « Voyageurs en Méditerranée ».

La manifestation a été inaugurée le vendredi 16 avril et s'achèvera le 30 avril 2010.

Par délibération n° 094/10 du 29 mars 2010, le Conseil Communautaire a décidé d'attribuer aux communes participantes une subvention pour leur participation à la manifestation Lire Ensemble, le montant voté pour Pélissanne est de 1200 €.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur Madame M.P. PELLETIER,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré

À l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire à solliciter la subvention de 1200 € votée par le conseil communautaire pour la participation de la commune à cette manifestation.

8 - CESSION DE TERRAIN COMMUNAL - AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE

La commune est propriétaire d'un terrain nu cadastré AP 533, AP 62 et AP 63 d'une superficie totale de 19 013 m² située à l'ouest du Moulin Jean-Bertrand le long du chemin de Saint Pierre.

Une partie de ce terrain est destinée à être cédée afin de répondre à deux objectifs prioritaires :

- 1° financer une partie du projet d'équipement public sur le terrain restant
- 2° répondre aux objectifs du Programme Local de l'Habitat voté par l'Agglopoie Provence

I. Financement du projet d'équipement public

Une partie du terrain est destinée à accueillir un équipement public important puisque une nouvelle cuisine centrale, un réfectoire, un centre de loisir sans hébergement et un plateau sportif seront construits dans les trois années à venir dans le cadre du contrat départemental de développement et d'aménagement que la commune a signé avec le Conseil Général des Bouches-du-Rhône.

Bien que la commune bénéficie de l'aide du Conseil Général (1 438 875 € HT) elle va néanmoins financer une grande partie de ce projet indispensable par de l'autofinancement. Ainsi est-il nécessaire d'équilibrer cette opération par la cession d'une partie du terrain non nécessaire au projet et non utilisé à ce jour.

II. Mise en œuvre du Programme Local de l'Habitat

Par ailleurs lors de sa séance du 25 juin 2009 les élus du conseil municipal ont, à l'unanimité, émis un avis favorable sur le programme local de l'habitat élaboré par l'Agglopoie Provence et l'ont adopté définitivement lors de la séance du conseil communautaire du 29 mars 2010.

Le diagnostic du programme local de l'habitat a notamment mis en évidence le manque important de logements sociaux sur le territoire communal d'une part et le manque de logements de petites tailles d'autre part permettant à certaines catégories de ménages d'accéder à la propriété lors de leur « parcours résidentiel ».

La commune est donc soumise depuis de nombreuses années à des pénalités au titre de l'article 55 de la loi SRU qui fixe un montant à verser au Fonds d'aménagement urbain mis en place par l'Etat tant que la commune n'aura pas atteint 20 % de logements sociaux.

Cependant le programme des actions du PLH redéfinit le besoin en logements sociaux à l'échelle de l'agglomération afin de fixer des objectifs en adéquation avec les problématiques de chaque commune et du territoire. En adoptant le PLH la commune s'est ainsi engagée à réaliser 190 logements sur 6 ans, soit 32

logements par an. Or depuis 2008, aucun projet de logement locatif social n'est en cours sur la commune et cette dernière va afficher un bilan triennal insuffisant de production de logements. Il est de ce fait urgent de mettre en œuvre le programme local de l'habitat en favorisant l'implantation de programmes immobiliers garantissant la création des logements précédemment décrits et dans le respect du principe de mixité sociale.

La commune souhaite ainsi céder au groupe « les nouveaux constructeurs » une partie du terrain en vue de la réalisation d'un programme immobilier comprenant :

37 logements sociaux dont	12 T 2
	16 T 3
	9 T 4
30 logements en accession libre dont	12 T 2
	13 T 3
	5 T 4

« Les nouveaux constructeurs » ont proposé une offre d'achat à 1 150 000 € pour une surface cédée de 9 470 m². Cette offre intéressante est nettement supérieure à l'avis des domaines émis en date du 2 février 2010 pour un montant de 900 000 €.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur Monsieur S. BEAUME,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré

Par 22 voix pour et 7 contre :

- approuve la cession d'une superficie de terrain de 9470 m² à détacher du terrain cadastré AP 533, AP 62 et AP 63 sise chemin Saint Pierre au groupe « les nouveaux constructeurs » pour un montant de un million cent cinquante mille euros (1 150 000 €) ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à la division et au détachement de la parcelle ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à la vente.

9 - CONSTRUCTION DE LA SALLE MULTISPORTS – AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE DEPOSER AU NOM ET POUR LE COMPTE DE LA COMMUNE UN PERMIS DE CONSTRUIRE

Le projet de salle multisports a été approuvé dans le cadre du contrat départemental de développement et d'aménagement (CDDA) signé avec le Conseil Général des Bouches-du-Rhône en février 2010. Ce projet consiste à construire une salle permettant d'accueillir de nombreuses activités sportives, sur une surface de 1300 m² environ.

Le cabinet d'architecte *Grégoire et Mattéo* qui travaille sur ce projet a terminé la phase « Avant Projet Sommaire » (APS) et une esquisse a été présentée à la presse locale pour informer les administrés de l'état d'avancement du projet. Celui-ci entre maintenant dans la phase « Avant Projet Définitif » (APD) et le dépôt du permis de construire peut maintenant être envisagé.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur Monsieur E. CONDÉ,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré

À l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire à déposer au nom et pour le compte de la commune une demande de permis de construire en vue de la construction d'une salle multisports sur la parcelle AM 232.

10 - CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE LOCAUX AVEC L'ENTRAIDE SOLIDARITE 13

L'association l'Entraide Solidarité 13 a pour but d'organiser des activités diverses pour les seniors.

Elle :

- favorise la rencontre des seniors,
- rompt l'isolement,
- favorise la communication entre les personnes
- devient un lieu d'échanges

Il est proposé de mettre à sa disposition et à titre gracieux les locaux situés rue de la Petite Brulière afin que les seniors puissent bénéficier d'un lieu à la fois convivial, récréatif et facile d'accès,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur Monsieur J. SZULE,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré

À l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de locaux, à compter du 1^{er} mai et pour une année.

11 – COMMUNICATION DES DÉCISIONS PRISES PAR Monsieur Pascal MONTÉCOT, Maire, en vertu de la délégation qui lui a été donnée par le Conseil Municipal le 31 mars 2008, le 10 avril 2008, le 15 décembre 2009 et le 28 janvier 2010 (article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales)

- n° 14/2010 : Contrat de maintenance de la porte automatique de l'Hôtel de Ville – N° OFF009407/C45469
- n° 15/2010 : Ouverture d'une ligne de trésorerie
- n° 16/2010 : Travaux d'extension, de renforcement et de renouvellement des installations d'éclairage public et de signalisation tricolore – Marché à Procédure Adaptée – Signature du marché

Fait à Pélissanne, le 3 MAI 2010

Pascal MONTÉCOT
Maire de Pélissanne

